

quemment au Pape : Le 15. Septembre il lui presenta encore un Manifeste de son Maître : Ce Manifeste étoit accompagné d'une protestation de quantité de Seigneurs Polonois de son parti contre la tenuë de la Diette générale de Pacification indiquée par le Roi Auguste au 27. du même mois. Cependant les négociations de ce Ministre n'ont produit rien jusqu'ici ; du moins au-dehors, qui puissent le flater beaucoup.

XIX. Enfin le 26. du mois d'Août la Congrégation de *Super-nonnulis* jugea définitivement l'affaire de l'Evêque de Targa, frere du Cardinal Coscia. La Sentence porte que ce Prélat sera relegué dans un Couvent pour cinq ans ; qu'il fera faire à ses dépens quatre lampes d'argent, de la valeur de 180. scudis chacune, pour être distribuées à quatre Eglises, selon que le Pape en disposera ; qu'il bonifiera les dommages causés à la Terre de Teravisa par l'incendie dont on l'accuse d'être l'auteur ; qu'il rendra un compte exact de l'administration des revenus du Couvent de Melfi dont il a été chargé &c. Mais Mr. de Targa, aussi-bien que le Cardinal Coscia, après avoir ressenti les effets de la justice de S. S., en ont reçu aussi des marques de sa clémence : Le St. Pere vient de donner au Cardinal la permission de se rendre à des bains en Toscane que les Médecins lui ont conseillés : Il y restera aussi-long-tems que sa santé le demandera, & retournera à Rome à l'ordre du Pape. Quant à l'Evêque qui se retire dans un Couvent, on assure déjà qu'il n'y fera pas long séjour, & qu'il a grace sur l'article des lampes.